

Allochtone, autochtone, invasif : catégorisations animales et perception d'autrui

Elisabeth RÉMY et Corinne BECK¹

Résumé - Les « espèces invasives » sont désormais considérées comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité dans le monde. En adoptant comme principe méthodologique de lier la sociologie à l'histoire, notre objectif est d'analyser les conditions de production du partage entre les espèces d'ici et celles venues d'ailleurs. Ces discours ne sont pas sans rappeler les propos que l'on tient fréquemment sur l'immigration des humains. Nous procéderons alors par l'analyse des analogies verbales pour éclairer l'étude de l'une par celle de l'autre, tant les discours et les pratiques relatives à l'étranger s'appliquent parfois, de façon troublante, à la faune et la flore sauvages.

1. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont reçues lors de cette enquête. Ce texte a également bénéficié des critiques de Yannick Barthe, d'André Micaud et des relecteurs de *Politix*.

Considérées comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité dans le monde, les espèces invasives ont envahi les discours dans la sphère scientifique² et médiatique. « Nouveaux envahisseurs³ », « fléau », « espèces de clandestins⁴ », « colons très négatifs » qui « résistent à toute reconduite à la frontière⁵ » : les qualificatifs ne manquent pas. Le langage de l'un s'applique à celui de l'autre, et pose tout à la fois des questions aux sciences biotechniques et aux sciences sociales⁶ sur la façon qu'ont les sociétés occidentales contemporaines de concevoir leur rapport au vivant. Régulièrement, certains spécialistes de la conservation tirent la sonnette d'alarme pour mobiliser décideurs et publics sur les dangers que représente l'appauvrissement de la « biodiversité indigène ».

Notre objectif est d'analyser les conditions de production du partage entre les espèces d'ici et d'ailleurs. Ne peut-on émettre l'hypothèse d'un parallèle entre la façon de penser l'immigration des humains⁷ et celle de la faune ou de la flore sauvages à travers la question de l'origine, des critères de sélection et du langage envers l'étranger ? Pour ce faire, il est nécessaire de réinterroger la construction des catégories utilisées pour désigner « ce qui vient d'ailleurs » afin d'en mesurer les effets ; de montrer qu'au sein des approches en matière de biodiversité, et plus particulièrement d'espèces invasives, se mêlent des intérêts cognitifs et des intérêts sociaux (D. MacKenzie⁸).

Ces discours sur les allochtones ne sont pas sans rappeler les propos que l'on tenait autrefois sur l'immigration des humains – et qui, par certains égards,

2. Selon notre enquête, l'ouvrage de C. Elton a entraîné une mobilisation dans le monde entier et une littérature considérable (Elton (C.), *The Ecology of Invasions by Animals and Plants*, Londres, Melthum & Co, 1958). Aujourd'hui, l'on assiste à l'émergence d'une large communauté scientifique impliquée sur ce thème. Parmi les synthèses récentes, on peut citer Cadotte (M. W.), McMahon (S. M.) & Fukami (T.), *Conceptual Ecology & Invasions Biology. Reciprocal Approaches to Nature*, Dordrecht, Springer, 2005. En France, deux ouvrages de synthèse, commandités par le ministère de l'Écologie du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), sont à signaler : Muller (S.) (coord.), *Plantes invasives en France*, Paris, Muséum national d'Histoire naturelle, 2004 ; Pascal (M.), Lorvelec (O.) et Vigne (J.-D.), *Invasions biologiques et extinctions, 11 000 ans d'histoire des vertébrés en France*, Paris, Belin et Quae, 2006.

3. *Ça m'intéresse*, 2006. On peut encore citer ce titre de *Libération* du 5 juin 2001 : « Alerte aux envahisseurs venus de la biosphère » (S. Briet).

4. *Espaces naturels*, 2006.

5. *Le Télégramme*, 17 juillet 2006.

6. Se reporter aux travaux de Dalla Bernardina (C.), « Algues tueuses et autres fléaux. Pour une anthropologie de l'imaginaire écologique en milieu marin : le cas de *Caulerpa taxifolia* », 124^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nantes, 1999 ; Pellegrini (P.), « Les "invasions biologiques" ou comment gérer les temporalités de la nature », in Coll. *Actes du 129^e Congrès national du CTHS*, à paraître ; Roussel (L.) et Mougenot (C.), « À qui appartient le ragondin ? », *Espaces et sociétés*, 2003, p. 110-111.

7. Rappelons qu'il existe quatre critères pour acquérir la nationalité française : le lieu de naissance (*jus soli*), le lien de filiation (droit du sang), la résidence passée, présente ou future à l'intérieur des frontières du pays et le statut matrimonial. « Depuis la Révolution, la France a changé son droit comme aucune autre nation, et la politique de la nationalité française a été l'objet de constants affrontements politiques et juridiques. » Cf. Weil (P.), *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002. Se reporter aussi à *Politix*, « Étrangers : la mise à l'écart », 24 (69), 2005.

8. MacKenzie (D.), « Comment faire une sociologie de la statistique », in Callon (M.) et Latour (B.), dir., *La science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte, 1991, p. 200-261.

sont encore actuels. Nous procéderons alors par analogie pour éclairer l'analyse de l'un par celle de l'autre, tant les discours et les pratiques relatifs à l'étranger s'appliquent parfois, de façon troublante, à la faune et la flore sauvages. Pour cela, nous adoptons comme principe méthodologique de lier la sociologie à l'histoire. Comme le précise J. Gusfield⁹, l'histoire est essentielle pour la sociologie d'une part parce qu'elle permet de comprendre l'émergence de notre présent, et de l'autre parce qu'elle apporte une base de comparaison susceptible de nous aider à comprendre la façon dont le temps et l'espace affectent le comportement et les événements du passé comme du présent : « L'histoire peut aussi être une source d'innovation en ce qu'elle fournit un formidable atout pour raviver l'esprit critique des chercheurs, souvent assoupis dans le paradigme qui est leur seul horizon¹⁰ ». Pour mener à bien ce projet comparatif, seront examinés symétriquement les travaux d'historiens spécialisés sur les questions d'immigration, ainsi que les études en écologie ou en biologie des populations relatives aux espèces étrangères. Nous avons tenté d'explicitier les discours et les pratiques tenus par les spécialistes de la biodiversité à l'appui de la littérature scientifique, par des participations à des séminaires et colloques (sur la gestion de l'environnement ou centrés explicitement sur les espèces invasives), et à l'aide d'entretiens semi-directifs auprès de gestionnaires, de responsables de DIREN (Directions régionales de l'environnement), d'associations, de naturalistes de terrain, et de piégeurs impliqués dans un programme d'éradication d'une espèce invasive¹¹.

Bien que cela n'ait guère été le cas par le passé, un « dogme » – pour reprendre le terme même employé par nos interlocuteurs – semble régir le monde de la conservation de la nature : une espèce exogène est une espèce à détruire en raison des menaces qu'elle fait peser sur les espèces indigènes. Symétriquement, les étrangers, au cours de leur histoire, ont souvent été identifiés comme un danger pour la santé publique (propos cautionné parfois par les médecins eux-mêmes) et une menace quant à la « pureté biologique » de la population française : « la présence actuelle de quelque trois millions de ressortissants des pays d'Afrique et d'Asie en pays de France est suffisante pour modifier fondamentalement la spécificité biologique de notre peuple et cela de façon irréversible » (un journaliste de la revue *Militant* cité par G. Noiriel¹²).

On mesure ici l'importance de comparer ces deux formes de discours. À propos des discours scientifiques et du tissu verbal souvent hétérogène dans lequel

9. Gusfield (J.), « Action collective et problèmes publics, Entretien avec D. Cefai et D. Trom », in CURAPP, *Les sens du public*, Paris, PUF, 2003.

10. Stengers (I.) et Bensaude-Vincent (B.), *100 mots pour commencer à penser les sciences*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2003.

11. Pour des raisons de confidentialité sur un sujet aussi sensible, nous n'indiquerons que la qualité de nos interlocuteurs et l'année de l'entretien.

12. Noiriel (G.), *Le creuset français, Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1988 (mise à jour 2006).

il se formule, J. Schlanger¹³ a bien montré la complexité des dépendances et des emprunts : certaines doctrines politiques ou théories sociologiques se sont rapprochées étroitement de la biologie, mais aussi des domaines mathématique, physique et cosmologique (pour leurs conceptions de la société et de l'État) ainsi que d'images musicales et architecturales ; de même la pensée biologique elle-même a emprunté ses concepts aux sciences économiques (avec notamment la notion de « lutte pour la vie »)¹⁴. Dès lors, quelles sont les analogies verbales des discours sur les espèces « invasives » et à quoi renvoient-elles ? À l'heure où les échanges se globalisent, nous posons l'hypothèse que l'on assiste à une montée en puissance du rejet de l'autre, tant humain que non-humain. Après avoir rappelé que les pullulations d'hier se distinguent des invasions d'aujourd'hui et l'importance prise actuellement par ce discours sur l'invasion, nous montrerons que celui-ci ravive la question des origines, celle de la « pureté biologique » et réactualise une sélection par l'utile.

Pullulations anciennes et invasions récentes : deux conceptions distinctes

L'obligation de s'inscrire dans le temps long autre que décennal ou pluridécennal pour comprendre l'émergence du concept, du phénomène en tant que tel et de la sensibilisation à ce dernier, s'impose. C'est bien évidemment un lieu commun de dire que l'histoire des interrelations entre les sociétés influe sur le sort que nous attribuons au vivant. Pendant longtemps, il s'est agi de limiter et non d'éradiquer, de mettre à distance des espèces jugées nuisibles, d'écarter un danger. Les attitudes adoptées par les sociétés anciennes ont consisté bien souvent à établir une hiérarchie des risques et périls, à sélectionner les prioritaires. Les seuils de tolérance des sociétés à l'égard de telle ou telle espèce ont fortement varié en fonction de l'organisation sociale et économique, des niveaux techniques, des perceptions de ces mêmes sociétés.

Invasion ou migration ? En premier lieu, il n'est pas inintéressant de constater l'emploi du premier terme par la communauté des écologues et naturalistes quand il est abandonné par les historiens et archéologues qui, pour évoquer ces mouvements dans les populations humaines, lui préfèrent le vocable de migration, qui a l'avantage de permettre plusieurs explications à ces mouvements de population. Ensuite, il faut bien reconnaître que le terme d'« invasion » ou le

13. Schlanger (J.), *Les métaphores de l'organisme*, Paris, L'Harmattan, 1995.

14. Par exemple, l'auteur rappelle à partir d'un article de vulgarisation – article de J. Rosnay dans *Le Monde* du 7 septembre 1967 (« Matériaux et dynamique de la vie ») – combien celui-ci s'empare de termes appartenant à différents domaines de la réalité (de l'économie, de la construction mécanique, de l'énergétique etc.). Ces métaphores renvoient ainsi à la sphère de la civilisation industrielle et technologique.

qualificatif d'« invasif » a toujours une connotation négative, laissant entendre que celle-ci est nuisible. Mais comme le rappelle P. Marsal, « au sens le plus large, une invasion correspond seulement à l'élargissement de l'aire géographique de répartition d'une espèce. Elle peut être spontanée (nous connaissons bien le cas de la Tourterelle turque, sub-spontanée par mise en contact de milieux étrangers – par exemple lors du creusement du canal de Suez ou de Panama – ou bien fortuite, accidentelle ou volontaire¹⁵ ». L'introduction de ce terme, avec cette acception, est récente dans la littérature scientifique et médiatique – la documentation historique faisant plus état de « pullulation » que d'« invasion ». En inscrivant ce type de phénomène dans la longue durée, il serait intéressant alors de dresser un parallèle entre le phénomène d'espèces invasives d'aujourd'hui et les « invasions » d'hier, de sauterelles ou d'oiseaux migrateurs, et ce faisant d'examiner l'évolution à la fois des discours – comment passe-t-on des « pullulations » aux « invasions » ? – mais aussi des pratiques, de préciser en outre les facteurs politiques, idéologiques, sociaux qui les rendent problématiques et insupportables.

Il ne s'agit pas toutefois de comparer *stricto sensu* ces deux termes sans les contextualiser : le terme d'« invasion » avec le sens qu'on lui connaît aujourd'hui est très différent du sens que l'on donnait jadis aux pullulations d'espèces. Les sources d'archives évoquent bien des pullulations d'animaux, notamment au Moyen Âge. Mais on ne doit pas se laisser abuser par ce phénomène et en analyser la finalité. La présence de l'animal répond alors au besoin, pour les hommes, d'avoir un intermédiaire pour mieux comprendre la réalité matérielle et spirituelle. Outil de connaissance de soi, du monde qui nous entoure, instrument pédagogique au service d'un ordre moral, l'animal rappelle à l'homme médiéval (surtout au haut Moyen Âge) que la nature qu'il peine à maîtriser peut être dominée aisément à condition que l'on se soumette entièrement à l'autorité divine. Les pullulations d'animaux servent alors souvent à dénoncer des excès, des violences et des désordres, à stimuler l'individu pour le conduire au salut. Les recherches historiques montrent que de tout temps, on a fait venir des espèces d'ailleurs : soit consciemment, par intérêt alimentaire, médicinal ou curiosité (acclimatation d'espèces exotiques, création de jardins botaniques, etc.), soit involontairement, par le biais des voyages et transports. Ces importations contribuaient à l'enrichissement de la biodiversité. Ces dernières années ont vu pourtant se développer, dans la sphère tant scientifique que médiatique, les discours sur les « invasions d'espèces » et leur éradication. Leur multiplication et leur résonance sociale invitent à s'interroger sur les raisons avancées pour justifier de telles luttes. Sur quels critères se fondent actuellement ces actions ?

15. Marsal (P.), « Les invasions biologiques », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 46, 2002.

La prolifération des discours sur l'invasion

« Espèces invasives », allochtones, envahissantes, ces définitions sont désormais sur le devant de la scène. L'intérêt pour ces espèces remonte à une dizaine d'années. Au niveau français, les personnes travaillant dans les Terres australes ont attiré l'attention sur ce problème avec notamment le cas des rats :

« Mais de là, on a commencé à dériver et puis c'est la Convention sur la diversité biologique qui a mis les introductions comme une des causes principales d'extinction d'espèces et derrière ça des ONG comme l'UICN s'en sont un peu emparé. Et de là, ça a fait une flambée de poudre » (gestionnaire, 2007) ; « On peut retrouver des références plus anciennes mais c'est vraiment un rouleau compresseur. C'est un effet de mode et tout le monde se précipite dessus » (écologue, 2007) ; « Les espèces invasives, c'est devenu la tarte à la crème, il y a colloque sur colloque, il ne se passe pas six mois sans qu'il y en ait un. On ne fait plus de colloques pour la protection, comment gérer les espaces protégés, on fait des colloques sur les espèces invasives qui sont vraiment l'abomination de l'abomination, qui vont détruire la biodiversité [...]. C'est devenu un critère de publication. » (Un chercheur du CNRS)

Contribuent en outre à ce discours le monde des associations naturalistes et celui des gestionnaires de la nature (réserves naturelles, parcs régionaux, parcs nationaux), dont l'activité s'est fortement accrue ces vingt dernières années. Les polémiques autour de certaines espèces peuvent donner lieu à des controverses locales plus ou moins étendues, engageant de nombreux acteurs (associations, DIREN, préfectures, universitaires, chercheurs, amateurs naturalistes et parfois habitants des lieux)¹⁶. On remarque déjà qu'il n'est pas possible de rapporter tel ou tel type de discours à des catégories définies d'acteurs, les uns et les autres pouvant être, selon les cas, dans des configurations à géométrie variable – pour le dire schématiquement, chasseurs, naturalistes, gestionnaires, administratifs, scientifiques et habitants peuvent s'allier pour combattre une espèce (vison d'Amérique) mais s'entredéchirer sur une autre (comme dans le cas de l'ibis sacré, sur lequel nous reviendrons).

À l'occasions de colloques (comme le 13^e Forum des gestionnaires¹⁷), le glissement du monde humain au monde non-humain se produit fréquemment. À propos d'éradication ou de contrôle d'espèces exotiques, R. Barbault précise : « Bref, il vaut mieux parfois les "naturaliser" que tenter de les reconduire aux frontières¹⁸. » En matière d'invasions biologiques comme ailleurs, la « réalité »

16. Nous ne faisons qu'évoquer ici ce panorama qui mériterait des études approfondies pour comprendre toutes les imbrications entre les domaines scientifique, associatif, administratif, juridique et médiatique sur un tel sujet.

17. Consacré aux « espèces exotiques envahissantes une menace majeure pour la biodiversité », MNHN, Paris, 16 mars 2007.

18. Barbault (R.), « À propos des espèces exotiques envahissantes : quelques leçons et interrogations ? », 13^e Forum des gestionnaires, MNHN, Paris, 16 mars 2007.

est d'abord une question de mots. On assiste en effet à un durcissement du vocabulaire qui se traduit par l'emploi de termes comme ceux d'éradication, de « zone de contrôle », de « peste végétale » ou encore de « soustraction efficace ». Ce langage guerrier n'est évidemment pas anodin et conduit à s'engager dans un plan d'action particulier que M. H. Larson a déjà bien mis en évidence¹⁹. D'après l'un de nos interlocuteurs, « *cette mentalité-là a encore des échos aujourd'hui. Nos patrons, ce sont les préfets, il y a beaucoup de préfets qui se laissent un petit peu influencer par ces courants d'idées-là, comme quoi il faut éradiquer, supprimer* » (DIREN, 2006) ; « *le préfet de notre région est d'accord pour l'éradication, ça ne lui pose aucune problème* » (naturaliste, 2007). Lorsque nous demandons à cet écologue des précisions sur la volonté d'éradication de l'ibis sacré²⁰, mise en avant par certains spécialistes, celui-ci réplique : « *ce sont des racistes, pour eux, toute espèce étrangère est une espèce à détruire* ». Ainsi, les espèces invasives sont-elles souvent perçues comme une maladie, un « fléau ». Ce qualificatif issu du vocabulaire médical (ou vétérinaire) laisse entendre qu'il s'agit d'une attaque à l'intégrité du corps, comme si ce corps était auparavant « pur », dénué de tout apport extérieur et déconnecté des activités humaines. Rappelons encore que dans la littérature coloniale, le langage du colon est un langage zoologique (hordes, grouillements...) visant « à faire intérioriser l'équation simple immigré = exotisme = danger²¹ ». Aujourd'hui, plusieurs de nos interlocuteurs font remarquer que l'équation est la suivante : « *allochtone = invasif = nuisible = à détruire* ».

L'origine des espèces : quel espace-temps ?

Aujourd'hui, l'origine des espèces semble donc poser problème. La lutte contre les espèces invasives remet effectivement à jour cette problématique des origines. Mettre l'accent sur les espèces invasives, c'est accentuer l'opposition entre celles-ci (« de chez nous ») et celles-là (venues d'ailleurs) en désignant ce qu'est la « vraie » biodiversité. En ce sens, l'objectif central de l'ouvrage de Pascal et al.²² est d'« établir la part de l'homme dans les invasions biologiques des vertébrés en France durant l'holocène ». Cela permet aux auteurs de faire la part des choses entre « l'immigration naturelle » où l'homme n'intervient jamais (en

19. Larson Brendon (M.-H.), « The War of the Roses: Demilitarizing Invasion Biology », *The Ecological Society of America*, 3 (9), 2005, p. 495-500.

20. Originaire d'Afrique sub-saharienne, l'ibis sacré s'est échappé des zoos auxquels il était destiné. Certains spécialistes souhaitent l'éradiquer (parce qu'il s'en prendrait à des espèces protégées comme les sternes) et éduquer le public pour lui apprendre à rejeter cet oiseau exotique, alors que d'autres ornithologues s'y opposent en considérant les faits volontairement exagérés, et ce d'autant plus que les habitants apprécient cet animal qu'ils voient dans la nature depuis près de trente ans. Ce dossier fait toujours l'objet de vives controverses au sein du monde de la conservation de la nature (DIREN, Ministère, CNPN, associations, etc.) et pose aussi la question de la durée de résidence requise pour qu'un animal puisse faire partie de « notre » patrimoine faunistique.

21. Noiriel (G.), *Le creuset français, op. cit.* Dans le même ordre d'idées, les populations itinérantes comme les Tsiganes ont longtemps été pourchassées parce que leur mobilité était censée troubler l'ordre social.

22. Pascal (M.) et al., *Invasions biologiques, op. cit.*

somme, pour certains, les seules et « vraies » bêtes) et « l'immigration artificielle » où l'action de l'homme est déterminante dans l'invasion²³. Cependant, à la suite d'autres auteurs, C. R. Warren pose alors cette question : « are we *Homo sapiens*, native or alien²⁴ ? ».

Du côté du ministère de l'environnement, trois notions vont guider l'action du Bureau de la faune et de la flore sauvage qui s'intéresse aux espèces relevant de l'article 411.3 du Code de l'Environnement et portant préjudice aux espèces sauvages, aux milieux naturels et aux usages qui leur sont liés : « *en gros, ce qui va nous guider, ce sont les invasions récentes, les cinquante dernières années, mais je dis ça sans filet réglementaire* » (partant du principe que les espèces intéressantes ont déjà un statut) ; les invasives « *sont des espèces qui ne sont pas indigènes au territoire* », et, dernier critère important, « *allochtone renvoie forcément à quelque chose qui n'est pas nature*²⁵ ». On retrouve, une nouvelle fois, ce principe qui a tant marqué l'écologie (en tant que discipline) visant à considérer que la véritable nature est sans l'homme²⁶. Vu que l'étranger, au sens grec, est bien « celui qui n'était pas là depuis le début²⁷ », le caractère « autochtone » d'une espèce pourrait dépendre d'une certaine durée de résidence sur le territoire de l'État considéré. Toutefois, dans la littérature scientifique, les chiffres avancés concernant les pas de temps choisis pour estimer le caractère autochtone ou non d'une espèce sont variables²⁸. Selon J. Lambinon²⁹, « on devra donc admettre

23. Au-delà de savoir s'il existe véritablement une immigration totalement naturelle, l'objectif de cet ouvrage n'est, de ce point de vue, pas dépourvu d'ambiguïté ; car, nous dit-on, « il semble donc raisonnable de s'attacher à mieux connaître les invasions et leurs effets qui risquent, directement ou non, d'entraîner en peu de temps la perte irrémédiable et massive de beaucoup des taxons aujourd'hui maintenus en survie par l'action de quelques rares pays ». Alors que tout l'ouvrage s'efforce d'identifier et de limiter l'action de l'homme sur le devenir des espèces, et recommande parfois l'éradication des populations allochtones, voici que maintenant l'action de l'homme est jugée positivement. Tantôt est mise en avant la biodiversité naturelle assortie de l'élimination des indésirables, tantôt la protection d'une espèce élue passe par un florilège d'interventions humaines de plus en plus sophistiquées – comme dans le cas du vison d'Europe que nous verrons plus loin. L'on retrouve ici le paradoxe du discours sur la gestion des espèces, qui vise à chercher le plus « naturel » possible, lequel n'est obtenu que par un surcroît « d'ingérences » humaines. Cf. Micoud (A.), « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage « naturalisé vivant » ? », *Natures, Sciences, Sociétés*, 1(3), 1993, p. 202-210 ; Latour (B.), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

24. Warren (C. R.), « Perspectives on the "Alien" versus "Native" Species Debate: a Critique of Concepts, Language and Practice », *Progress in Human Geography*, 31(4) 2007, p. 427-446.

25. À l'appui de ces critères (portant sur la commercialisation, l'introduction d'espèces, etc.) le ministère de l'Environnement – en lien parfois avec les autres ministères concernés, comme celui chargé de l'agriculture – établit des listes qu'on dénomme couramment « listes noires », autre terme évocateur.

26. Sur ce point, se reporter à C. Larrère et R. Larrère, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 1997. Voir aussi P. Blandin et D. Bergandi, « À l'aube d'une nouvelle écologie ? », *La recherche*, 332, 2000, p. 56-59.

27. Laacher (S.), *L'immigration*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2006.

28. Delavigne (A. E.), *Les espèces d'intérêt patrimonial et la "patrimonialisation" des espèces. Étude bibliographique*, Paris, Mate : programme Espaces protégés, 2001.

29. Lambinon (J.), « L'introduction et la réintroduction d'espèces vivantes : remède à la perte de biodiversité ou bien déviation des objectifs et de l'éthique de la conservation de la nature ? », *Annales de Gembloux*, 99, 1993, p. 71-95.

que les organismes tenus pour autochtones sont non seulement ceux qui sont réellement indigènes mais aussi ceux qui sont naturalisés depuis un siècle au moins – c'est là un espace de temps souvent *choisi un peu arbitrairement*³⁰ ». Notre enquête confirme ces problèmes de critères³¹ et l'absence de définitions claires ; la littérature aussi³².

Semblables sont les difficultés pour définir l'espace des espèces. Comment ne pas remarquer que la distribution entre autochtones et allochtones prend comme assise spatiale « notre territoire³³ » ? Cependant, celui-ci semble figé dans le cadre de frontières quasi immuables depuis des temps immémoriaux (– 9200 avant JC), alors qu'elles ont bien sûr été mouvantes au fil des siècles³⁴. S'il n'est pas en soi « bio-xénophobique », ce discours sur les espèces invasives peut le devenir quand les statuts des espèces se calquent sur la délimitation des frontières administratives d'un pays. Et quelle échelle spatiale prendre en compte pour évaluer l'indigénat d'une espèce : un pays, une région ou une entité biogéographique ? D'autant que les aires de répartition sont en constante évolution. Enfin, « qualifier une espèce d'indigène en France est ambigu, vu la diversité biogéographique du territoire, mais c'est le cas aussi pour de petits pays comme la Belgique, la Suisse ou le Portugal, voire pour un terroir naturel en apparence bien délimité³⁵ ». D'après notre enquête, il n'existe effectivement

30. Souligné par nous.

31. Ces problèmes de critères se retrouvent aussi dans l'ouvrage de synthèse de Pascal et al. précédemment cité. La qualification d'autochtone ou d'allochtone s'y fonde également sur la « réputation ». Les auteurs considèrent en effet comme autochtone « une espèce qui, réputée s'être reproduite initialement dans ses milieux [...] y est actuellement présente, disparue ou de retour suite à une disparition temporaire », et comme allochtone de France « une espèce qui, réputée initialement absente de ses milieux [...] y constitue actuellement une ou des populations s'y reproduisant de façon pérenne » (Pascal (M.) et al., *Invasions biologiques*, *op. cit.*). Pourtant, selon la définition du *Grand Larousse*, la réputation est « la manière dont quelqu'un ou quelque chose est connu, considéré dans un public ». Quel lien existe-t-il alors entre la « réputation » et le savoir scientifique ? La « réputation » est-elle un critère scientifique ? Comment l'appréhender ? En outre, la fréquentation du territoire et la constitution de populations pérennes sur des périodes aussi anciennes (depuis l'holocène) ne sont pas sans poser problèmes de sources, d'identification et de conservation des espèces.

32. Shrader-Frechette (K.), « Non-Indigenous Species and Ecological Explanation », *Biology and Philosophy*, 16, 2001, p. 507-19 ; Brown (N.), « Redefining Native Woodland », *Forestry*, 70, 1997, p. 191-98.

33. Pascal (M.) et al., *Invasions biologiques*, *op. cit.*

34. Dans leur ouvrage consacré au droit international en matière de biodiversité, De Sadeleer et Born soulignent d'ailleurs que la délimitation du continent européen fait toujours l'objet de controverses (De Sadeleer (N.) et Born (C-H), *Droit international et communautaire de la biodiversité*, Paris, Dalloz, 2004).

35. Lambinon (J.), *Les introductions de plantes non indigènes dans l'environnement naturel*, Bruxelles, Conseil de l'Europe, 1997. « Ainsi une plante aussi importante d'un point de vue phytogéographique que le buis, *Buxus sempervirens*, est indigène en Belgique dans la vallée de la Meuse, vers le nord jusqu'entre Namur et Liège, mais il ne l'est pas dans les vallées de certains affluents comme l'Ourthe ! Les législations nationales ou même régionales qui font la distinction entre les plantes indigènes et introduites (même si on limite ce concept à celui de xénophytes) peuvent donc être très difficiles à appliquer, voire insatisfaisantes sur le plan biogéographique. »

pas encore de réglementations par régions biogéographiques³⁶, ni au niveau français ni au niveau communautaire³⁷.

Il est donc difficile de déterminer depuis combien de temps une espèce doit résider sur notre territoire ou faire partie de la mémoire collective pour mériter d'appartenir à notre patrimoine naturel. En somme, les espèces animales et végétales sont sans histoire : seules sont pourchassées celles dont la venue récente est due à une action anthropique sur laquelle on a des moyens d'agir – nous y reviendrons, car cet aspect rejoint aussi la façon dont sont gérées les migrations humaines.

La pureté : un idéal absolu ?

« *Ils [le monde de la protection de la nature, les gestionnaires, les associations] utilisent un langage qui est celui qu'on trouve effectivement dans l'extrême droite française ou pendant la guerre, c'est-à-dire la pureté de la race, la population originelle* » (écologie, 2007). Certains interlocuteurs évoquent ainsi une « *hiérarchisation mentale entre les espèces* ». Ce spécialiste nous faisait ainsi remarquer qu'à nuisances égales, les oiseaux de couleur blanche ne sont pas pourchassés, contrairement aux espèces de couleur noire :

« Quand on parle de racisme, regardez – et ça c'est tout à fait vérifiable – la différence qu'on a d'appropriation ou de gestion ou de lutte contre des espèces qui sont à dominante blanche par rapport aux espèces qui sont de couleur. Vous allez être surprises. Par exemple, on va s'attaquer au héron cendré qui est plutôt gris, on va s'attaquer au cormoran qui est noir, mais jamais à l'aigrette garzette qui bouffe les mêmes poissons mais qui est entièrement blanche. Pourquoi on s'attaque à l'ibis ? L'ibis n'est pas complètement blanc, tout le derrière est noir et il a un bec un peu crochu. C'est complètement évident. On ne s'attaquera jamais à la colombe, on va s'attaquer au pigeon bizet. »

La couleur signale la diversité, et celle-ci semble donc orientée. Des écologues s'inquiètent également de cette volonté d'éradication en évoquant même « *une espèce de fatwa anti-ibis* ». Dans ce contexte tendu³⁸, quelques voix dissidentes tentent malgré tout de s'élever. Des pétitions sont lancées, par exemple sur internet, pour contester le sort réservé à certaines espèces, comme l'ibis sacré à l'initiative du Collectif pour la protection de l'ibis de Bretagne – appellation marquant à la fois un attachement à l'animal et à son rattachement territorial. Dans ces controverses, se mêlent à la fois des divergences scientifiques, des

36. La France compte quatre régions biogéographiques : atlantique, alpine, méditerranéenne et continentale.

37. La difficulté à associer compatibilité écologique, proximité physique et limites (depuis le niveau micro jusqu'au niveau macro) est un problème récurrent pour la gestion des espèces que nous ne pouvons développer ici.

38. Cf. ce propos d'un responsable en gestion de la biodiversité, recueilli en 2007 : « *On est dans un système où on est Front National, la technique c'est la communication, c'est la propagande. [...] Des millions de gens sont morts à cause de ce type de comportement : la dénonciation. C'est complètement hallucinant ! Il y a dans ce domaine-là une pensée unique qui a une puissance que vous n'imaginez pas, qui va jusqu'à l'intimidation.* »

conflits d'intérêts, mais également des valeurs identitaires et « en un mot comme en cent : des possibilités de l'humain³⁹ ». Dans la logique qui sous-tend ces classements, l'affectif pèse incontestablement à la fois sur la désignation des espèces emblématiques et sur celle des indésirables, sachant que « la crainte de l'étranger peut prendre de nombreuses formes⁴⁰ ». Soulignons enfin que ce lien entre préservation des espèces indigènes et racisme fait l'objet de vives controverses au sein des sciences de l'écologie anglo-saxonnes⁴¹.

L'un des arguments pour lutter contre les espèces invasives est leur capacité à s'hybrider ou à concurrencer les autochtones, ce qui supposerait un partage clairement établi entre autochtone et allochtone. Prenons un exemple précis : le vison d'Europe. L'on considère qu'il est « de chez nous », bien que certains spécialistes estiment qu'il a sans doute été introduit en raison de sa proximité génétique avec les populations de visons de l'Est ; Pascal *et al.* le rangent d'ailleurs parmi les « espèces strictement allochtones », mais signalent qu'il s'agit d'une espèce protégée bénéficiant d'un plan de restauration porté par le MEDAD... « L'appartenance nationale » ne se transmet donc pas forcément par les gènes. En revanche, le vison d'Amérique (que l'on a fait venir pour sa fourrure) est vivement combattu car il risque de nuire aux premiers, présumés autochtones. Les animaux ne sont pas non plus égaux dans leur rapport au sol, puisque certaines espèces prolifèrent sur notre sol et y sont combattues tandis que d'autres peinent à s'y maintenir et auraient probablement disparu sans l'intervention de l'homme.

La définition de ce que l'on considère comme indigène bute sur un autre problème : celui de pouvoir départager les espèces indigènes des espèces exogènes⁴², phénomène qui va s'amplifier dans le futur. M. E. Soulé invite en conséquence à l'abandon de cette quête de pureté⁴³. En suivant les spécialistes des sciences humaines, on devrait aussi se préparer au « brassage » grandissant des natifs et des immigrés. À ceux qui font référence aux Français « de souche », G. Noirielle rappelle encore que « (...) dès la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la Deuxième Guerre, certaines années, la population française n'augmente plus que grâce aux naissances étrangères. Avant même que ne débute la dernière vague massive d'immigration, dans les années soixante, le Français "de souche" se fait rare⁴⁴ ».

39. Ost (F.), *La Nature hors la loi, L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, 2003.

40. Maccagno (Y.), « Que sont les élodées devenues ? », *La Garance voyageuse*, 48, 1999, p. 34.

41. O'Brien (W.), « Exotic Invasions, Nativism, and Ecological Restoration. On the Persistence of a Contentious Debate », *Ethics, Place and Environment*, 9, 2006, p. 63-77 ; Baskin (Y.), *A Plague of Rats and Rubbervines: the Growing Threat of Species Invasions*, Washington DC, Island Press, 2002 ; Gould (S. J.), « An Evolutionary Perspective on the Concept of Native Plants », in Gould (S. J.), *I Have Landed: the End of a Beginning in Natural History*, New York, Harmony, 2002, p. 335-346 ; Simberloff (D.), « Confronting Introduced Species: a Form of Xenophobia ? », *Biological Invasions*, 5, 2003, p. 179-192.

42. Usher (M.-B.), « Biological Invasions of Nature Reserves: a Search for Generalisations », *Biological Conservation*, 44, 1988, p. 119-135.

43. Soulé (M. E.), « The Onslaught of Alien Species and Other Challenges », *The Coming Decades. Cons. Biol.*, 4, 1990, p. 233-239.

44. Noirielle (G.), *Le creuset français, op. cit.*, p. 318.

Les espèces animales et végétales ont ainsi été inextricablement mêlées avant que certaines d'entre elles ne soient identifiées comme une menace. Mais s'agit-il véritablement d'une menace ? Pour sa part, S. J. Gould écarte l'idée de la supériorité des espèces indigènes, vivant en harmonie avant l'arrivée des intruses, comme relevant d'un mythe⁴⁵. Toutefois, l'on ne peut nier que ces questions des espèces avec lesquelles nous pouvons ou non cohabiter renvoie à la difficile question de l'appartenance dans une époque où la question des flux migratoires est exacerbée⁴⁶. On sait que régulièrement, certains politiques expriment, soi-disant, l'angoisse des Français suscitée par « l'immigration massive » que subirait notre pays. L'objectif est alors de faire reculer l'immigration « subie » au profit de l'immigration « choisie ». Même si les raisons pour adopter un tel discours diffèrent d'un cas à l'autre, ce discours apparaît-il aujourd'hui lorsqu'on évoque la question de la diversité biologique ?

Espèces invasives *versus* espèces choisies, la sélection par l'utile

L'administration fonde son organisation sur la volonté d'avoir prise sur le corps et les choses pour contrôler, gérer, anticiper. Dans les deux cas, on parle de « populations », ce qui suppose un lien étroit au territoire et induit une forme d'appropriation ou d'exclusion. Avec quelles règles sélectionne-t-on le monde animal et végétal ? Quelles similitudes et différences pouvons-nous discerner, parmi le monde humain, animal ou végétal, dans la définition des populations désirables ou indésirables ?

Les catégorisations appliquées aux étrangers ont des conséquences politiques importantes et la comparaison avec la régulation des flux de migrants s'avère à nouveau éclairante. Sur le temps long, on sait, en effet, que le droit français de la nationalité a toujours combiné en proportion variable droit du sol et droit du sang, selon les époques et les retournements de la conjoncture économique et politique. Il n'est pas anodin de constater que « dès la réunion du 18 mai 1945 du Haut Comité présidée par le général de Gaulle, un projet de "directive générale" est adopté qui prévoit d'organiser *l'entrée des immigrants selon un ordre de "désirabilité" déterminé*⁴⁷ » et qu'aujourd'hui on cherche à définir un chiffre plafond d'étrangers qui seront accueillis sur notre territoire, assorti d'un « quota » par région du monde et par profession, sans oublier le recours aux tests ADN. Les conditions d'accueil

45. Gould (S. J.), *I Have Landed*.

46. À titre d'exemple, le numéro récent de *Courrier international*, 832, 12-18 octobre 2006.

47. Weil (P.), *Qu'est-ce qu'un Français ?*, op. cit., p. 145 (souligné par nous). Selon cet ordre, les premiers sont les « Nordiques », puis les « Méditerranéens », les « Slaves » et enfin quelques cas d'étrangers d'autres origines présentant un « intérêt exceptionnel ». Par ailleurs, concernant le pouvoir de décision des fonctionnaires sur la vie des personnes étrangères, se reporter à Spire (A.), « L'application du droit des étrangers en préfecture », *Politix*, 24 (69), 2005, p. 11-37.

(apprentissage de la langue, formation civique, visite médicale...) se durcissent comme si, à peine arrivé, l'immigré devait déjà être intégré à la société française et se comporter en « citoyen idéal ».

Pour la faune et la flore, à l'échelle de l'Europe, des directives⁴⁸ cherchent à lutter contre la fragmentation des habitats et l'isolement consécutif des espèces en tentant, du moins en théorie, de promouvoir la création de réseaux écologiques entre les sites concernés⁴⁹. Les échanges concernant les espèces animales ne sont donc pas proscrits, mais ce sont des échanges choisis :

« On essaye de gérer la situation. On n'est pas contre les échanges, au contraire, parce que ça maintient la fonctionnalité des écosystèmes. Il faut des échanges parce qu'une des menaces sur des populations à faible effectif, c'est justement la fragmentation : des individus qui ne peuvent plus se rencontrer pour se reproduire parce qu'il y a des autoroutes qui barrent. Ça fait partie des menaces et particulièrement sur les populations à faible effectif. Il faut maintenir les échanges par le biais d'un réseau de corridors, mais des échanges choisis. » (DIREN, 2006)

Dès lors, comment ne pas remarquer que dans cette Europe qui peine à se construire (résultats du référendum...) et surtout à gérer les flux de migrants, ces questions d'espèces invasives prennent de l'ampleur. Tout en se gardant d'explications trop généralisantes pour être convaincantes, nous avons interrogé nos interlocuteurs sur ce point. Si certains d'entre eux ne voyaient aucun lien entre le discours sur les espèces invasives et celui sur l'immigration, d'autres avouaient se montrer non seulement vigilants mais aussi attentifs au discours sur la lutte envers les espèces exotiques :

« Moi, j'ai construit des partenariats avec des collectivités qui pouvaient avoir un discours en matière sociale très dur vis-à-vis de l'immigration, et on faisait attention qu'il n'y ait pas d'amalgame. On leur disait qu'on voulait bien les aider à combattre telle ou telle espèce, mais que ce n'était pas un problème de lutte contre l'étranger. C'est vrai que quand on lit certains articles ou certaines revues, on peut être surpris parce qu'il y a un peu une simplification et on ne parle plus de lutte contre une banalisation biologique mais contre l'étranger qui vient d'ailleurs. » (DIREN, 2006)

48. Comme la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant « la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore Sauvages ».

49. D'autres textes juridiques récents insistent sur la création de corridors écologiques (comme la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire de 1999 en identifiant des corridors à protéger et d'autres à restaurer). Cf. Bonnin (M.), « Les corridors, vecteurs d'un aménagement durable de l'espace favorable à la protection des espèces », *Natures, Sciences, Sociétés*, 14, 2006, p. 67-69. Se pose alors la question des « migrants » qui profiteront de ces passages : sera-t-il toujours question d'espèces « désirables » ? Plus globalement, on peut s'interroger sur le statut à accorder à l'autochtonie lorsqu'on parle de la gestion du vivant où l'interconnexion est valorisée.

Par des prérogatives internationales et nationales d'inclusion et d'exclusion (Lignes directrices de l'UICN⁵⁰, « listes noires ») se mettent en place des « instruments de filtrage » qui interviennent après un brouillage de frontières entre espèces indigènes et exotiques. L'on désigne en quelque sorte ce qui doit être fixe et permanent dans un cadre hermétique (alors que le vivant est par essence dynamique et changeant au cours du temps), en espérant contrôler ce qui vient de l'extérieur en privilégiant l'état actuel des écosystèmes et le choix de certaines espèces. En définitive, tout dépend de leur « réussite », car, si ces implantations sont bénéfiques (comme la pomme de terre, le maïs, la tomate ou le dindon), ces espèces sont alors considérées comme autochtones. *A contrario*, J. C. Lefeuvre va même jusqu'à proposer de considérer le maïs comme une espèce envahissante⁵¹. En définitive, dans bon nombre de cas, ce n'est pas l'origine de l'espèce qui détermine son « appartenance nationale », mais plutôt un jeu de négociations où entrent en ligne de compte les bénéfices que l'on en retire en terme de ressources, de prestige, etc. Une dialectique qui n'est pas sans rappeler le classement ancien entre utile et nuisible que l'on croyait révolu (même s'il n'a jamais complètement disparu). Le succès de certaines espèces exotiques doit-il se traduire par des sortes « d'hystérie nationaliste⁵² » ou de « névroses nationalistes⁵³ » ?

Sans doute la logique des États est-elle portée par des règles d'intégration ou d'exclusion, et là encore la comparaison du traitement accordé à la venue des étrangers (humains) avec celui des non-humains est frappante. Sur le plan humain, il paraît en effet trop aléatoire de miser sur la redéfinition des rapports économiques et géopolitiques entre pays riches et pays pauvres. C'est pourquoi il semble plus facile de contrôler et rejeter les immigrés clandestins. Concernant la gestion des écosystèmes, il semble tout autant illusoire de tabler sur des modifications importantes des déséquilibres des écosystèmes, lesquels ont pourtant favorisé l'arrivée des espèces dites invasives. On préfère plutôt jeter l'opprobre sur celles-ci. En définitive, devant toutes ces difficultés, certains plaident pour l'abandon de cette construction indigène/étranger, pour ne plus se baser sur un statut d'invasif mais de « citoyen à comportement positif (*well-behaved citizen*)⁵⁴ ». Comment ne pas souligner, une fois encore, combien le parallèle entre humains et non-humains est saisissant dans la façon de penser l'étranger ?

50. IUCN SSC, *Lignes directrices de l'UICN pour la prévention de la perte de diversité biologique causée par des espèces exotiques envahissantes*, 2000.

51. Lefeuvre (J.-C.), « Plantes envahissantes, attention aux belles étrangères », *Espaces naturels*, 5, 2004, p. 11-13.

52. Barbault (R.), « À propos des espèces... », *art. cit.*

53. Clément (G.), *Éloge des vagabondes. Herbes, arbres et fleurs à la conquête du monde*, Paris, Nil éditions, 2002.

54. Callicott (J. B.), « Choosing appropriate temporal and spatial scales for ecological restoration », *J. Biosci.*, vol. 27, n° 4, 2002, p. 409-420.

Conclusion

Comparer les discours appliqués aux humains et aux non-humains montre bien la perméabilité des frontières d'un domaine à l'autre par l'emprunt de certaines notions. La force de ces analogies est de donner aux discours de nouvelles perspectives en insistant sur la nécessité d'agir. Celles-ci ont valeur d'arguments pour justifier le rejet des uns (humains étrangers) et des autres (non-humains exotiques), soulignant par là-même la dimension politique de l'usage de ces analogies. Le vocabulaire employé pour désigner les populations étrangères, qu'elles soient humaines ou non-humaines, n'est jamais neutre : il s'appuie sur des présupposés ambigus et produit des effets socio-politiques qui, à leur tour, influent sur la vie de ces espèces et les relations que l'on entretient avec elles. À l'issue de ce travail, on réalise que la notion d'autochtone n'a jamais été fixée et dépend des valeurs et des affects accordés à certaines espèces. Symétriquement l'allochtone, c'est l'espèce récente que l'on a souvent fait venir et qui pose problème aux intérêts de la conservation de la nature tels qu'ils sont prévus dans les textes actuels.

Par l'usage de registres de description similaires s'éclaire la façon dont se construit une catégorie d'indésirables. La distinction crée le problème puisque l'on entretient l'idée d'un envahissement d'espèces étrangères par le simple fait de les rendre plus visibles. Ici comme ailleurs, l'éclairage du passé nous aide à comprendre le présent. Ce n'est que tout récemment que les espèces « étrangères » ont commencé à poser problème. Cette catégorisation d'espèce invasive conduit alors à désigner une classe d'« espèces d'une égale nuisance (*equally bad species*)⁵⁵ » en rangeant dans la même catégorie la jussie, le rat noir, l'ibis sacré, etc. La quête des origines et de la pureté repose sur des critères peu stabilisés (du point de vue biologique, historique et géographique) et peut induire des raisonnements socio-politiques discutables. La dialectique relative aux espèces invasives rappelle également la distribution entre espèce utile/espèce nuisible, et ce n'est donc pas le moindre des paradoxes de constater que l'on assiste ainsi, par l'usage de cette catégorie d'allochtone, au retour de la logique de nuisibilité chez ceux-là mêmes qui l'avait jadis tant combattue.

Aussi la qualification des espèces est-elle un traceur des relations des hommes entre eux, parfois au sein même du monde de la conservation de la nature. Intérêt et passion sont en pratique inextricablement mêlés et orientent les choix controversés des spécialistes. L'on a modifié les dynamiques d'échanges, et la circularité des discours entre les deux mondes est frappante. À l'instar des « nomades » qui sont devenus peu à peu la cible de système plus répressif (étendu plus tard à l'ensemble des étrangers), des conventions internationales,

55. Larson Brendon (M. H.), « The War of the Roses... », *art. cit.*

des statuts accordés à certaines espèces animales et végétales hiérarchisent les espèces dans leur capacité à résider ici. Dans cette activité savante, les affects interviennent de façon complémentaire : après nous avoir fait aimer certaines espèces généralement plaisantes, certains discours prônent désormais le « désamour » des animaux et plantes venus d'ailleurs, souvent par nos soins, qui échappent à notre contrôle ou, pire encore, qui s'en prennent aux espèces élues. De surcroît, la situation actuelle laisse à penser que l'on a parfois tendance à faire porter le problème sur les seules espèces qu'il suffirait alors de détruire, comme si leur situation était indépendante de l'histoire que nous avons eue avec elles, ou au contraire à faire payer ce prix par les seuls humains qui sont à éduquer (ou à rééduquer) afin qu'ils adoptent le « bon » discours sur la « véritable » biodiversité (à l'exemple de l'ibis sacré précédemment cité). Mais l'on prend trop rarement en compte toute l'histoire qui nous relie à ces espèces animales et végétales, puisque leur présence dépend de nos activités, de nos modes de transport, des habitats que nous créons et de nos façons de les penser.

Se pose finalement ici la question du rapport entre savoirs et techniques /perception et traitement d'autrui⁵⁶. Partant du constat que les Mélanésiens manifestent un vif intérêt pour l'étranger « à cultiver » soit en laissant les plantes ornementales américaines, asiatiques ou mêmes africaines se développer⁵⁷, soit en rapportant chez eux des boutures de plantes nouvelles, G. Haudricourt s'exclame : « quel contraste avec l'endogamie, la xénophobie du cultivateur de céréales, qui doit chaque année "séparer le bon grain de l'ivraie", qui ne trouvera jamais rien de bon à cultiver à l'extérieur de ses champs⁵⁸ ! ». Se profilent ici deux tendances : l'intégration des espèces étrangères ou l'instauration d'une sélection, d'un tri. Si l'on rapporte cette tendance au monde naturaliste, on mesure l'ampleur des changements produits. Le souci de constituer des collections naturalisées ou vivantes, qui a contribué à l'intégration de toutes sortes d'espèces étrangères, cède aujourd'hui le pas à d'autres principes et, d'après nos enquêtes, à de nouvelles façons de penser l'autre par ce souci accru de sélection. Logique de l'exclusion et désignation du bouc émissaire semblent alors dominer les choix en matière de biodiversité.

56. Bensa (A.), *La fin de l'exotisme. Essais d'anthropologie critique*, Toulouse, Anacharsis, 2006.

57. Peut-être n'en est-il plus de même aujourd'hui...

58. Haudricourt (A. G.), « Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans », *L'Homme*, (4) 1, 1964, p. 93-104.

Professeur d'histoire à l'université de Valenciennes-Hainaut-Cambrésis, **Corinne BECK** travaille sur les relations entre les sociétés du passé et leurs milieux et plus particulièrement sur les relations de la société médiévale avec le monde animal.

cbeck16@wanadoo.fr

Dans le domaine des sciences naturalistes, **Elisabeth RÉMY**, sociologue à l'Inra, s'intéresse aux pratiques et aux techniques permettant de rendre visible la faune sauvage invisible.

elisabeth.remy@agroparistech.fr

Ensemble, elles interrogent certaines catégories utilisées pour classer le monde animal sauvage en les resituant dans une histoire longue.

